N° 063-0926

République Française
DEPARTEMENT du RHONE

Métropole de Lyon

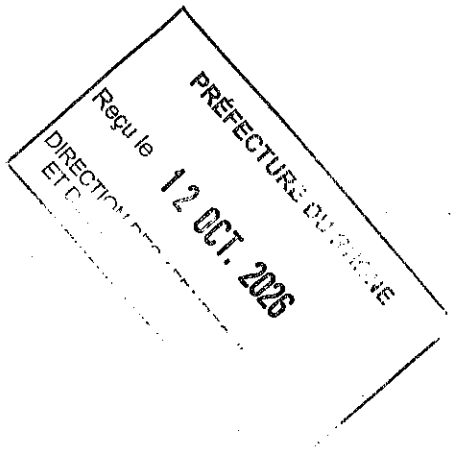
Commune de
SATHONAY-CAMP

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal de la commune de Sathonay-Camp sous la présidence de M. MONNIER Damien, Maire de Sathonay-Camp
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant conformément aux articles L2122-7 et L.2122-8,
Date de la convocation des membres du conseil municipal : 17 septembre 2026



Etaient Présents :
Mesdames, Messieurs MONNIER Damien, ROCHE Jean-Michel, BADOIL Daniel, FRICHET Laëtitia, FILANCIA Lucio, PERNEY Déborah, BRENDEL Christophe, BERTHOLD Émilie, BONGIOVANNI Nicole, PYRAM Miguel, GAUDENECHE Aline, VUARIER Jérome, BERLIER Jean-Luc, Mme WAGNER Delphine, MARTI Xavier, BADACHE Geneviève, SILVA DOBBS Danièle, LAURET Jocelyn, BOVIER Sylvie, MIRAUD Xavier, TROTTA Stéphanie, BURLOT Yann, FONTAINE Myriam, ESTRUCH Stéphanie.

Étaient absents excusés avec pouvoir :
Mme JULIAT a donné pouvoir à M. FILANCIA
Mme GAY a donné pouvoir à M. MIRAUD
M. STEINLÉ Nicolas a donné pouvoir à M. MONNIER
M. LARGILLIÈRE a donné pouvoir à Mme FONTAINE,
Mme LACROIX a donné pouvoir à Mme ESTRUCH

Secrétaire : Danièle SILVA DOBBS

Délibération n° 063-0926
Publiée le 9 octobre 2026
Transmis à M. le Préfet le 8 octobre 2026

Objet : <u>Liste des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délibération relative au pouvoir du Maire</u>

Monsieur le Maire expose,

MO CREATION TERRAIN DE PETANQUE CREATION CLUB HOUSE

AIN DE PETANQUE CRE	ENTREPRISE	PROJET	COUT OPERATION HT	COUT OPERATION TTC	AVENANT AU MARCHE HT	AVENANT AU MARCHE TTC	TOTAL MARCHE HT	TOTAL MARCHE TTC	DATE SIGNATURE
	TOM MAENNEL	MO CREATION TERRAIN DE PETAN	35880	43056	3825	4590	39705	47646	03/09/2026

Le conseil municipal :

- **Prend acte** des décisions prises par Monsieur le Maire

- **Soumet** la présente délibération au visa de Monsieur le Préfet du Rhône.

Fait à Sathonay-Camp,
le 6 octobre 2026
(Et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme)
Le Maire
Damien MONNIER

MAIRIE DE SATHONAY-CAMP RHÔNE